

Compte rendu de la séance du 24 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Danièla MATHON

Ordre du jour:

- vote taux taxes
- Choix d'une entreprise pour l'achat matériel informatique et demande d'aide à l'investissement auprès de la CCBA
- Choix d'une entreprise pour l'achat et la pose de volets pour le logement de Sardiges et demande d'aide à l'investissement auprès de la CCBA
- Choix d'une entreprise pour la réalisation et pose de garde corps pour le pont de Combe Chave et demande d'aide à l'investissement auprès de la CCBA
- Choix d'une entreprise pour la pose d'un nouveau chauffage pour le logement au dessus de la mairie et demande d'aide à l'investissement auprès de la CCBA

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2023 (2023 MARS 14)

Monsieur le Maire, Baptiste TEYSSIER, soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 MARS 2023.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil Municipal, dans les délais réglementaires.

Il propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 8 MARS 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le procès verbal de la séance du 8 MARS 2023.

Ainsi délibéré, les jour, mois

Baptiste TEYSSIER,
Maire

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET
DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA (
2023 MARS 15)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter du matériel informatique : un ordinateur pour le secrétariat, un ordinateur portable et un vidéo projecteur.

Après avoir contacté deux entreprises, Monsieur le maire soumet au Conseil deux devis :

- La société MECANORGA à AUBENAS a envoyé un devis pour :
 - L'ordinateur du secrétariat : 690.00 euros HT
 - L'ordinateur portable : 490.00 euros HT
 - Le vidéo projecteur avec écran : 595.00 euros HT
 - Pack office : 195.00 euros HT
 - Forfait installation : 200.00 euros HT**Soit un montant total de 2170.00 euros HT**
- La société BELTA à VALENCIENNE a envoyé un devis pour :
 - L'ordinateur du secrétariat : 1199.00 euros HT
 - L'ordinateur portable 513.00 euros HT**Soit un montant total de 1712.00 euros HT**

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve l'achat du matériel informatique dans son ensemble.
- qu'au vu des prix, même si la société BELTA ne propose pas de vidéo projecteur, de forfait installation et le pack office, cette dernière chiffre les deux ordinateurs plus chers que la Société MECANORGA.

Le conseil municipal retient le devis de la société MECANORGA pour un montant total de 2170.00 euros HT.

- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
MATERIELS INFORMATIQUE ET INSTALLATION	2170.00 €	Fonds de concours	1085.00 €
		auto-financement	1085.00 €
TOTAL	2170.00 €	TOTAL	2170.00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT ET LA POSE DE VOLETS POUR LE LOGEMENT DE SARDIGES ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA (2023 MARS 16)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des volets et de les faire poser pour le logement de SARDIGES.

Après avoir contacté plusieurs entreprises, seule l'entreprise EI BENOIT JOURDAN a répondu et nous propose deux devis :

- un devis avec des volets battants pour la somme de 5930.00 euros HT.
- un devis avec des volets roulants pour la somme de 7000.00 euros HT.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet d'acheter des volets et de les faire poser pour le logement de SARDIGES.
- retient le devis de la société EI BENOIT JOURDAN à VESSEAUX avec des volets roulants pour la somme de 7000.00 euros HT. En effet, il est plus pratique, au vu de l'épaisseur des murs, d'avoir des volets roulants dans ce logement.
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
achat et pose volets pour le logement de Sardiges	7 000.00 €	Fonds de concours	3 500.00 €
		auto-financement	3 500.00€
TOTAL	7 000.00 €	TOTAL	7 000.00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**

CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION ET POSE D'UN GARDE CORPS POUR LE PONT DE COMBE CHAVE ET DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA (2023 MARS 17)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, de l'obligation de sécuriser le pont de Combe Chave et pour se faire, nous devons poser un garde corps.

Après avoir contacté plusieurs entreprises, seule l'entreprise SARL LABO METAL a répondu pour un devis de 2 170.00 euros HT

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve les travaux pour sécuriser le pont de Combe Chave en réalisant et posant un garde corps.
- retient le devis de l'entreprise SARL LABO METAL pour un devis de 2 170.00 euros HT.
- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
réalisation et pose d'un garde corps pour le pont de Combe Chave	2 170.00 €	Fonds de concours	1 085.00 €
		auto-financement	1 085.00€
TOTAL	2 170.00 €	TOTAL	2 170.00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**

**CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA POSE D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE
POUR LE LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE ET DEMANDE D'AIDE A
L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CCBA (2023 MARS 18)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la chaudière à fuel de l'appartement au dessus de la mairie est en panne et irréparable. Qu'il y a donc lieu de faire installer un nouveau chauffage

Après avoir contacté plusieurs entreprises, 3 entreprises ont répondu :

- L'entreprise ESTEVE FRERES à LABEGUDE, chiffre une installation chaudière fuel pour un montant de 12 670.00 euros HT
- L'entreprise VERGNE GAEL à SAINT PIERREVILLE chiffre une installation chaudière fuel pour un montant de 9 444.36 euros HT
- L'entreprise FERRATIER GERARLD, chiffre une installation chauffage électrique plus un chauffe eau pour un montant de 4 821.00 euros HT sachant qu'à cette somme il sera rajouté un poêle à granules

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fond de concours peut être demandé auprès de la CCBA pour financer une partie de ce projet et propose le plan de financement suivant :

- Auto-financement: 50 % HT
- fond concours CCBA : 50 % HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve l'achat et la pose d'un nouveau chauffage pour le logement situé au dessus de la mairie
- retient le devis de l'entreprise FERRATIER pour un devis de 4 821.00 euros HT.
- autorise le maire à trouver une entreprise pour l'achat et la pose d'un poêle à granules (et la pose d'un conduit de fumée)

- approuve le plan de financement suivant :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Achat et pose chauffage électrique pour le logement au dessus de la mairie	4 821.00 €	Fonds de concours	2 410.50 €
		auto-financement	2 410.50 €
TOTAL	4 821.00 €	TOTAL	4 821.00 €

- autorise Monsieur le Maire a sollicité un fond de concours auprès de la CCBA

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER**